



Le vingt-sept mars deux mille vingt-six à 19 heures a eu lieu dans la salle du conseil municipal dans le bâtiment de la mairie, le conseil municipal.

Ont été convoqués par mail le 23 mars 2026

Présents : Manuel ANTOINE, Thibaut BASTET, Florian BRACHET, Sébastien BAUR, Mathieu CHARRAS, Laurence DOSE, Christelle LACOUR, Olivier LAGRANGE, Rachel LAURENT, Hervé LEYDIER, Sylvie MARTIN.

Votants : 11

Une vingtaine de personnes sont présentes dans le public.

Le quorum est atteint.

Secrétaire de la séance : Mme Laurence DOSE

Le procès-verbal de la séance précédente ayant été envoyé à tous les élus par mail, Monsieur le Maire demande s'il y a des observations. Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen, au débat et au vote des délibérations inscrites à l'ordre du jour, étant précisé que tous les attendus des délibérations ont été adressés aux élus par mail.

1 - Changement définitif du lieu de réunion des conseils municipaux

Monsieur le Maire expose qu'il conviendrait de changer définitivement le lieu de réunion des conseils municipaux pour permettre l'accueil du public dans de bonnes conditions mais également pour permettre l'accueil de la secrétaire du SIVOS, puisqu'il appartient à la commune de Portes-en-Valdaine d'assurer la présidence de ce syndicat durant toute la durée du mandat. Il propose que toutes les réunions du conseil municipal se tiennent dans la salle des associations de la salle des fêtes.

Mr Manuel Antoine précise que, dans les mois à venir, le public devrait être moins nombreux. Monsieur le Maire tient également à préciser que la salle actuelle du conseil municipal serait, certes, consacrée aux travaux de secrétariat du SIVOS mais aussi aux réunions et aux permanences du Syndicat. Un bureau sera aménagé pour les vice-présidents du SIVOS et pour les adjoints de la mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à changer de manière définitive le lieu des réunions du conseil municipal qui se tiendront comme proposé dans la salle des associations de la salle des fêtes.

Votants : 11

Pour : 11

2 - Adoption du règlement intérieur

L'ensemble des élus ont été destinataires du projet de règlement élaboré à partir du modèle de règlement fourni par l'association des maires.

Mr Manuel Antoine souhaite qu'il soit apporté les précisions suivantes :

Article 5 : La phrase « Les réunions ne donnent lieu à aucun débat ni vote » pourrait être complétée par : **sauf demande de la majorité des conseillers municipaux présents.**

Article 8 : La commission d'appels d'offres sera constituée au prochain conseil municipal.

Article 15 : La phrase « un temps d'échange de 30 mn encadré par le maire » pourrait être modifiée par : **un temps d'échange encadré par le maire.**

Article 17 : La phrase « Le maire peut faire expulser de l'auditoire tout individu qui trouble l'ordre » : il est proposé de substituer « tout individu » par « **membre du conseil** ».

Les modifications sont validées par l'ensemble des présents.

Il est précisé que les membres de la commission d'appels d'offres seront désignés à la prochaine séance avec les membres des commissions extra-municipales (comités consultatifs).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le règlement intérieur tel que présenté et complété des modifications approuvées.

Votants : 11

Pour : 11

3 - Délégations du conseil municipal au Maire

Monsieur le Maire indique que les 31 délégations prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales ont été adressées par mail aux élus préalablement à cette séance. Il indique qu'il ne souhaite pas bénéficier de toutes ces délégations mais qu'il s'engage, comme le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales, à rapporter aux membres du conseil municipal, en début de chaque séance, toutes les décisions qu'il devra prendre dans le cadre de ces délégations pour assurer la continuité du service public.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des membres présents, approuve la liste des 19 délégations consenties par le conseil municipal au maire. Elles restent consultables en mairie.

Votants : 11

Pour : 10

Abstention : 1 Manuel Antoine

4 - Commissions communales et extra-municipales

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de s'inscrire dans les commissions dont la liste figure dans le règlement intérieur qui vient d'être approuvé.

Il souhaite que chaque commission soit représentée par un élu référent.

Communication : élu référent Mathieu CHARRAS

Thibaut BASTET, Sylvie MARTIN

Finances RH : élue référente Rachel LAURENT

Thibaut BASTET, Hervé LEYDIER, Christelle LACOUR, Olivier LAGRANGE

Urbanisme : élu référent Mathieu CHARRAS

Thibaut BASTET, Hervé LEYDIER, Olivier LAGRANGE, Sébastien BAUR, Florian BRACHET

Sivos affaires scolaires : Elue référente Christelle LACOUR

Titulaires : Christelle LACOUR avec Thibaut BASTET, Sylvie MARTIN, Sébastien BAUR

Suppléants : Hervé LEYDIER, Olivier LAGRANGE, Manuel ANTOINE, Mathieu CHARRAS

Environnement/agriculture et ambrisie : Elu référent : Hervé LEYDIER

Thibaut BASTET, Olivier LAGRANGE, Laurence DOSE, Mathieu CHARRAS

Montélimar aggro : Titulaire : Thibaut BASTET

Suppléante : Rachel LAURENT

Voies et réseaux : Elu référent : Olivier LAGRANGE

Thibaut BASTET, Hervé LEYDIER, Sébastien BAUR, Florian BRACHET

Bâtiments communaux, petit patrimoine bâti et cimetière : Elu référent Hervé LEYDIER

Thibaut BASTET, Olivier LAGRANGE, Mathieu CHARRAS, Manuel ANTOINE

Logements communaux : élu référent : Hervé LEYDIER

Communication : Thibaut BASTET

Suivi administratif et comptable : Rachel LAURENT

Suivi rénovation énergétique : Mathieu CHARRAS

Etat des lieux : Hervé LEYDIER et Florian BRACHET

Affaires sociales et solidaires : Élu référente Laurence DOSE

Thibaut BASTET, Christelle LACOUR, Sylvie MARTIN, Manuel ANTOINE

Vie culturelle, association, commerce et artisanat : Élu référente Sylvie MARTIN

Christelle LACOUR, Manuel ANTOINE, Rachel LAURENT

Monsieur le Maire indique que les commissions extra-municipales seront constituées lors du prochain conseil municipal (ex : bois communaux et transmission des savoirs).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents la liste des membres des commissions ci-dessus mentionnés.

Votants : 11

Pour : 11

5 - Nomination des délégués titulaires et des délégués suppléants au SIVOS de la Valdaine

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée des membres qui se sont proposés pour faire partie du SIVOS de la Valdaine :

Titulaires : Christelle LACOUR avec Thibaut BASTET, Sylvie MARTIN, Sébastien BAUR

Suppléants : Hervé LEYDIER, Olivier LAGRANGE, Manuel ANTOINE, Mathieu CHARRAS

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve la liste des membres ci-dessus pour représenter la commune à ce syndicat intercommunal.

Votant : 11

Pour 11

Informations diverses

Le prochain conseil municipal se tiendra à la salle des associations de la salle des fêtes le jeudi 16 avril 2026 à 19 h.

La permanence du samedi des élus débutera samedi 28 mars 2026 à 10 h. Monsieur le Maire invite tous les élus à contacter Christelle LACOUR pour s'inscrire sur le planning des permanences.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 41

Questions du public

1 - Serait-il possible de demander aux propriétaires des véhicules stationnés devant l'école, à l'angle du chemin de Champ Fournier de se garer ailleurs, ceci pour garantir la visibilité et la sécurité des automobilistes à ce croisement ?

Réponse : Monsieur le Maire indique qu'à l'avenir il sera vigilant pour que ces emplacements restent libres de tout stationnement, sachant que, pour les livraisons de cantine et la société de nettoyage des exceptions sont faites (livraisons et manutention).

2 - Y a-t-il eu de la part des propriétaires de l'Auberge une demande de changement de destination pour en faire des logements sociaux ?

Réponse : une déclaration préalable pour changement de destination a été déposée par le pétitionnaire en mairie. Ce changement a été accordé. Pour ce qui est de la nature des logements, s'agissant d'un bâtiment privé, exploité par un privé, Monsieur le maire invite les demandeurs à se rapprocher du propriétaire qui seul, est à même, à répondre à cette question.

3 - Signalement de la part d'un administré : une des berges du Lançon, au droit du parking de l'École, se creuse et l'administré s'inquiète d'un risque d'effondrement.

Réponse : La commission en charge des voies et réseaux se déplacera sur place pour constater ce désordre et si besoin, un signalement sera adressé au SMBRJ.

**Le Maire,
Thibaut BASTET**

**La Secrétaire de Séance,
Laurence DOSE**